



Fin de travaux

Par Eme

Bonjour

Les travaux de levée de réserve à été débuté mais pas terminé.

Cela fait 2 jours il reste seulement des joints. Mais aucune date n'est posée pour finaliser.

Nous sommes dans le flou total.

Quels sont les droits dans ce contexte ? Est-il possible de demander une diminution de mon loyer ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour demander une diminution du loyer, il faut que les travaux durent plus de 21 jours.

Donc au bout de 2 jours, c'est sans intérêt.